Nord - Pas de Calais

Le Terre'Tous

«Une richesse à cultiver»

Picardie

Lettre d'information semestrielle n°17 - Décembre 2018

Terre de Liens Nord-Pas de Calais - Terre de Liens Picardie

EDITO

Depuis plus de 15 ans en France, Terre de Liens met en débat les questions d'usage, de gestion et de propriété du foncier agricole au regard des évolutions de notre société. Notre mouvement a su montrer à quel point il s'agit d'un sujet mobilisateur.

Ce numéro montre une fois de plus la diversité des actions que nous réalisons : accompagner des collectivités au travers de diagnostics fonciers ; caractériser des opportunités foncières et les mettre en lien avec des porteurs de projets ; acquérir des terres grâce au don et à l'épargne citoyenne pour installer ou conforter des paysans bio ; mobiliser et fédérer des citoyens autour de nos projets ; animer le débat public sur la question du foncier agricole. Ces actions sont rendues possibles par la mobilisation de bénévoles, le soutien de nos adhérents, l'engagement des donateurs et épargnants solidaires des projets d'acquisition et la collaboration avec les collectivités territoriales qui soutiennent notre projet associatif.

On vous donne rendez-vous en 2019 pour fêter les 10 ans de nos deux associations dans une ambiance festive, studieuse et conviviale !

SOMMAIRE

Terre de Liens dans les Hauts-de-France

Projets d'installation et d'acquisition collective et solidaire de terres

Pour une nouvelle loi foncière

« Car entre rêve et ce que l'on réalise, la route est parsemée de lois et de problèmes pratiques. »

Extrait d'un poème flamand

Terre de Liens PDL

À DÉCOUVRIR : Acheter des terres pour les paysans !

TERRE DE LIENS DANS

80 bénévoles de Terre de Liens Nord-Pas de Calais et Picardie se mobilisent pour sensibiliser leurs concitoyen-ne-s, leurs élu-e-s et accompagner les personnes souhaitant s'installer en agriculture paysanne et biologique dans leur accès à la terre.

VERS UN TERRE DE LIENS HAUTS-DE-FRANCE ?

Les associations Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais et Terre de Liens Picardie ont entamé il y a deux ans une démarche de rapprochement afin d'être en cohérence avec le nouveau découpage administratif des régions et la création de la région Hauts-de-France. Les salariés des deux associations ont pris l'habitude de partager leurs actions, comme la création de la SCIC GAIA, et la mise en œuvre de documents de communication communs « Hauts-de-France ». Ils ont de ce fait progressé dans la construction d'une identité « Hauts-de-France » de Terre de Liens. En 2017/2018, les administrateurs et administratrices des deux associations ont commencé à se pencher sur la création d'une association Hauts-de-France : place des salariés, gestion de budgets à l'échelle de la nouvelle région, organisation des conseils d'administration, gestion des déplacements, gouvernance et prise de décision sont autant de chantiers que nous allons défricher les uns après les autres en 2019.

Illustrations : Émilie Chéron

LE MESNIL-THÉRIBUS
VEILLE FONCIÈRE CITOYENNE POUR L'INSTALLATION D'UNE MARAÎCHÈRE

Le Mesnil-Théribus, village de l'arrondissement de Beauvais dans l'Oise, fait doucement sa révolution agricole et alimentaire. Pourtant, rien ne le distingue des autres bourgs de Picardie. 800 habitants, un village « dortoir » proche de l'Ile de France. Une agriculture céréalière classique, une offre de produits bio peu développée… Mais cela, c'était « avant ». Une habitante du village, Anne-Marie Waser, adhérente de Terre de liens, a décidé de prendre son bâton de pèlerin pour installer du maraîchage bio dans la commune. Son premier défi : trouver le foncier ! Elle prospecte, part à la rencontre de propriétaires, d'agriculteurs… L'association le Moulin vert, propriétaire d'un domaine foncier, siège d'un établissement privé d'enseignement agricole, adhère à sa démarche, puis la mairie et, enfin, quelques habitants. Un collectif est créé début 2018. Des terrains - un peu moins de 3 ha, potentiellement adaptés pour la production légumière - sont identifiés. Du matériel ainsi qu'une serre peuvent être mis à disposition par le Moulin Vert dont la cantine est prête à transformer les futurs légumes… la boucle est presque bouclée. Reste à trouver le, ou la candidate…Terre de Liens fait alors le lien avec les besoins de Karen, porteuse de projet en maraîchage biologique en reconversion professionnelle. Karen est accompagnée par l'association CoPaSol*. Elle pourra bénéficier, dès 2019, de l'appui de l'association « A Petit Pas » qui va héberger juridiquement son activité pendant une période de « test » d'environ deux ans. C'est important quand on sait la complexité du métier ! Une belle histoire commence donc au Mesnil-Théribus grâce à Anne-Marie dont le militantisme est également à l'origine de la création récente d'un poulailler communal.

Anne-Marie WASER

**Collectif pour une Agriculture Solidaire, association picarde accompagnant les projets d'installation agricole.*

LES HAUTS-DE-FRANCE

BIOCOOP et TERRE DE LIENS :
LA CONFIRMATION D'UN RÉEL PARTENARIAT

Les magasins Biocoop et l'association Terre de Liens Picardie : un partenariat qui sonne comme une évidence. Alors que Terre de Liens s'évertue à faciliter l'accès au foncier, le réseau Biocoop, quant à lui, cherche toujours à faciliter la consommation locale et biologique.

C'est donc grâce à ces valeurs communes que l'association picarde s'est naturellement rapprochée des Biocoops de Dury et de Glisy près d'Amiens. Il s'agit d'un moment tout à fait particulier puisque l'année 2019 annonce l'anniversaire de Terre de Liens Picardie. Dix ans de projets, de sensibilisation et de protection des terres : ça se fête ! Les deux structures envisagent de co-créer un événement pour promouvoir les producteurs locaux. Ce sera aussi l'occasion de renforcer la présence de l'association sur les lieux de ventes, à travers des stands et la distribution de cartes de dons.

En Nord-Pas de Calais, grâce à un engagement des Biocoops du Nord-Pas de Calais et à l'engagement des bénévoles de Terre de Liens, 3000 € de micro-dons ont été collectés en 2017 et en 2018 pour soutenir le réseau Terre de Liens. en France et en région !

Biocoop Berche du Bio, Dury

CHÂTEAU-THIERRY :
UNE COLLECTIVITÉ LOCALE S'ENGAGE SUR LE FONCIER DANS L'AISNE

En 2012, la communauté de communes de Château-Thierry lance une étude pour intégrer une activité maraîchère dans un projet de ZAC. Une dizaine d'hectares, voués initialement à l'urbanisation, sont identifiés et seront préservés. La collectivité sollicite alors Terre de liens Picardie pour l'accompagner dans sa réflexion. C'est le début d'une longue histoire semée d'obstacles, et de digressions qui aboutit finalement à la signature récente d'un bail rural environnemental entre la collectivité, devenue entre temps « communauté d'agglomération », et un maraîcher bio qui s'installe sur six hectares.

Deux autres hectares contigus au maraîchage pourraient être utilisés pour un projet de couveuse en partenariat avec un lycée agricole. L'histoire ne s'arrête pas là : les élus locaux entendent agir sur le foncier à une échelle plus grande pour développer le bio et les circuits courts. Un courrier en ce sens est alors envoyé à chacune des communes du territoire. Celle de Fère-en-Tardenois identifie 7 ha propices. Elle est accompagnée par le chargé de mission « circuits courts » de la communauté d'agglomération. L'appel à candidatures est lancé et Terre de Liens fera partie du comité de sélection des candidats. La dynamique est désormais enclenchée.

De manière plus générale, ces exemples montrent qu'il existe maintenant une prise de conscience de certains élus locaux de la nécessité de repenser notre rapport au foncier agricole afin de le préserver et de faciliter la création d'activités agricoles biologiques en phase avec les attentes et les besoins des territoires. Souhaitons que cette prise de conscience se généralise et que le développement excessif de zones de logistique cesse enfin !

Communauté d'Agglomération de Château-Thierry

DIAGNOSTIC FONCIER

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Au début du printemps 2018, Josepha est arrivée à Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais pour réaliser une étude sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Son objectif : réaliser un diagnostic des terres agricoles mobilisables pour l'installation et le développement de l'agriculture biologique (AB) sur le Parc.

Territoire emblématique par la présence du marais audomarois, du bocage boulonnais et de la côte d'Opale, le Parc des Caps et Marais d'Opale se caractérise pourtant par un faible développement de l'AB. En effet, seulement 1% des surfaces agricoles sont cultivées selon les critères de l'AB. Pour autant, les débouchés et la demande de produits biologiques sont croissants sur ce territoire, comme dans le reste du pays.

Pour mener à bien cette étude, il a tout d'abord été question d'opérer une phase de contextualisation du territoire, par une prise de contact avec le groupe local de bénévoles de Saint-Omer et les partenaires de Terre de Liens NPDC. Ensuite, Josepha a démarré la phase d'entretien par la rencontre d'élus de communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) et localisées à proximité du marais de Saint-Omer. En effet, cet espace naturel et agricole est aujourd'hui confronté à une forte diminution du nombre de maraîchers en activité. Il semblait donc intéressant de faire un état des lieux du foncier agricole disponible pour enrayer ce phénomène. Les élus de la CAPSO ont exprimé de manière commune leurs inquiétudes sur l'avenir du marais, liée à la perdition de sa vocation maraîchère : sur presque 300 maraîchers en 1970, il n'en reste pas même une trentaine à l'heure actuelle ! Néanmoins, l'AB fait encore débat sur ce territoire et l'action publique sur ce foncier pour son développement n'est pas envisagée pour le moment.

Durant son étude, Josepha a aussi croisé la route de personnes en recherche de terres sur ce secteur tels que Félix Flandrin et Florian Bodart. Ces porteurs de projets souhaiteraient en effet s'installer en maraîchage biologique sur le territoire de leur enfance, mais font face aux difficultés d'accès à la terre.

A la fin du printemps, Josepha a pris le chemin de la côte pour aller à la rencontre de communes du Boulonnais. Les entretiens menés avec les élus ont permis de faire émerger des pistes d'opportunités foncières sur les communes de Samer, La Capelle-lès-Boulogne ou encore Saint-Etienne-au-Mont. Par la même occasion, Josepha a fait la rencontre de Dorian et Mélanie Saelens, qui ont parcouru les fermes de France durant un an avant de se projeter comme porteurs de projets en maraîchage biologique sur les terres boulonnaises. Cette étude aura permis de dégager quelques pistes foncières sur le Parc naturel régional ainsi que de comprendre les enjeux et blocages au développement de l'AB sur certains territoires.

Il est aujourd'hui question de réfléchir aux nouveaux axes de travail permettant de parvenir à convaincre élus et agriculteurs qu'une place peut être faite aux futures paysans et paysannes désireux de travailler la terre dans le respect de la nature !

ET AILLEURS EN RÉGION ?

Un diagnostic similaire a été réalisé sur la Métropole Européenne de Lille. Il fait état d'opportunités foncières. Il s'agit maintenant de caractériser ces dernières pour voir si elles pourraient être mobilisables pour des installations, des passages en AB ou la création de zones de tests agricoles.

Un autre diagnostic est en cours sur la Communautés de Communes du Pays Solesmois.

Les associations Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais et Picardie interviennent également avec : le Parc naturel régional de l'Avesnois, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, la commune de Loison-sous-Lens, le Parc Naturel Régional « Oise- Pays de France », le Pays des « Sources et Vallées », la commune de Beauvais, la ville de Tergnier, la Communauté d'Agglomération de Soissons, et bientôt sur le Parc naturel régional Scarpe Escaut.

ACQUISITIONS À VENIR

Terre de Liens accompagne des porteurs de projets agricoles biologiques ou paysans dans leur accès à la terre. Elle concourt ainsi à la création d'activités agricoles et à la protection des terres. Pour mener à bien ses actions, Terre de Liens s'est dotée d'outils fonciers : la Foncière Terre de Liens, société d'investissement solidaire, collecte de l'épargne solidaire et la Fondation Terre de Liens collecte des dons pour acquérir des terres et des fermes. En Hauts-de-France, une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) nommée GAIA vient compléter cette palette d'outils pour acheter des terres et aider les paysan-ne-s à développer leurs outils de production. Le foncier est ensuite loué via un bail rural environnemental.

LES CHOQUAUX

COLLECTE D'ÉPARGNE !

Localisation : Locon, dans le Béthunois (62)
Patrimoine : 1,6 ha
Projet d'acquisition : par la Foncière Terre de Liens.

De formation agricole, Julien Leplus a davantage travaillé dans la commercialisation de produits du même secteur. Il souhaite désormais créer son activité. C'est pourquoi il cultive une large gamme de légumes et élève une dizaine de cochons dans l'espace-test du Germoir, à Ambricourt. Il vend sa production sur la plateforme Court-circuit mais espère créer rapidement une AMAP sur son futur territoire, près de Béthune.

« Je n'envisage pas une activité agricole sans animaux. Je refuse la spécialisation héritée de l'après-guerre et souhaite diversifier au maximum mon activité. C'est pourquoi j'aimerais développer simultanément du maraîchage, de l'élevage et de la récolte fruitière. L'objectif est de recréer un écosystème sur ma parcelle, pour que tous les éléments s'influencent les uns les autres. Le paysage en sera transformé. »

- Julien Leplus

Le projet de Julien apporte une réelle plus-value environnementale et paysagère sur cette parcelle sans végétation remarquable. Celle-ci appartenait à André Lefebvre et sa sœur, un ancien conseiller bio et auteur sur le sujet. Il en a hérité et l'a fait certifiée bio. Après avoir rencontré Julien et discuté de son projet, il a décidé de le soutenir en revendant cette parcelle à la Foncière Terre de Liens. Le maraîcher pourra s'installer prochainement.

Ce sera la première ferme de Terre de Liens sur le territoire Béthunois. C'est donc à la fois une chance et un défi pour l'association que de mobiliser un nouveau groupe local de citoyens et citoyennes. Ils accompagneront Julien dans sa nouvelle activité, et diffuseront sur leur territoire les valeurs d'une agriculture locale, paysanne et durable.

Julien Leplus, porteur de projet en élevage et maraîchage biologique
© Anteale_Photographe – A Petits PAS

ACQUISITIONS À VENIR

LE JARDIN DE PÉPIN
- BEAUSART

COLLECTE DE DONS !

Localisation : Liessies, dans l'Avesnois (59)
Patrimoine : 3,5 ha
Projet d'acquisition : par la Fondation Terre de Liens.
Partenaires : l'acquisition bénéficie du soutien technique de la Safer Hauts-de-France (portage foncier) et du soutien financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la région Hauts-de-France.

Après avoir travaillé sept ans pour les espaces verts, Mathieu Pépin ne se retrouve plus dans son travail. Il entame des études de maraîchage et se teste au métier dans le jardin familial grâce à la couveuse d'activité A petit pas. Cette expérience le motive à franchir le cap de l'installation en 2015, saisissant l'opportunité de location d'une parcelle voisine.

Or aujourd'hui, l'étude en cours sur le renouvellement du PLU de sa commune fragilise son activité : une partie de son terrain pourrait passer en zone constructible. Il commence alors à chercher d'autres terres avec sa compagne Eléonore. Ils apprennent que des parcelles sont en vente à proximité et sautent sur l'occasion. Le prix les freine pourtant rapidement, ce qui les amène à entrer en contact avec l'association Terre de Liens.

« Terre de Liens m'a accompagné tout au long de ce projet, de son élaboration jusqu'à l'acquisition des parcelles. Soutenir cette acquisition, c'est permettre à ces terrains de rester en agriculture biologique pour les générations à venir. » - Mathieu Pépin

C'est donc au cœur du paysage bocager de l'Avesnois que la Fondation Terre de Liens va acquérir 3,5 ha et permettre à Mathieu d'assurer et de pérenniser son activité.

Mathieu cultive déjà une grande variété de légumes biologiques et envisage l'installation d'un verger. Sa production augmentant et se diversifiant, cela pourrait même permettre à moyen-terme d'assurer un second emploi. Aussi, l'une des particularité de la ferme est l'utilisation de la traction animale pour l'entretien des cultures maraîchère, à la force de ses deux ânes. Leur autonomie fourragère sera désormais possible grâce à la prairie biologique présente sur les futures terres.

Bordées par la forêt, les deux parcelles en cours d'acquisition se situent sur une aire d'alimentation de captage. La préservation de la qualité des eaux qui y ruisselle est nécessaire, car elles s'infiltrent dans la nappe, notre réserve d'eau potable. Convertir ces parcelles vers la bio c'est donc protéger la ressource en eau. Le projet vise aussi la réhabilitation des mares et l'entretient du maillage bocager.

La plus-value n'est pas seulement écologique car Mathieu est soucieux de générer une dynamique locale. Toute sa production est distribuée en AMAP et les amapiens et amapiennes de la « Pépinière des possibles » se mobilisent fortement autour de son projet, avec le groupe local TDL, pour accompagner Mathieu et participer à la diffusion des valeurs écologiques et paysannes sur ce territoire.

Chantier participatif avec les amapiens sur le jardin de Pépin

ZONE MARAÎCHÈRE DE LOISON-SOUS-LENS

COLLECTE DE DONS !

Localisation : Loison-sous-Lens, dans le bassin minier (62)
Patrimoine : 2,3 ha
Projet d'acquisition : par la Fondation Terre de Liens.
Partenaires : l'acquisition bénéficie du soutien de l'Agence de l'eau Artois Picardie et la Région Hauts-de-France. La commune de Loison-sous-Lens est fortement impliquée dans ce projet.

Jonathan Bétermier a découvert Terre de Liens lors de sa reprise d'études en agriculture, alors qu'il était ébéniste depuis plusieurs années. Tout de suite, il s'est reconnu dans les valeurs de cette association, souhaitant lui-même s'installer en agriculture biologique. Il sait que la terre sur laquelle il va bientôt s'établir est sortie de la spéculation foncière et sera dédiée à une culture paysanne, respectueuse de l'environnement et des hommes. Il va ainsi pouvoir mettre en œuvre son projet de maraîchage, de petit élevage et de verger.

« Il faut savoir que c'est très compliqué de trouver des terres, surtout dans la région. Les prix sont très élevés et cela m'a demandé beaucoup de temps car il y a une lourde pression foncière. Terre de Liens m'a vraiment aidé à y avoir accès. Il est important que les citoyens prennent conscience de cette difficulté et que s'ils souhaitent une alimentation locale et de qualité, il leur faut soutenir l'installation de petits paysans.»

- Jonathan Bétermier

Jonathan Bétermier, porteur de projet en maraîchage biologique
© Anteale_Photographe – A Petits PAS

Dans une logique de diversification urbaine, la commune de Loison-sous-Lens souhaite créer une zone maraîchère au cœur de sa future ZAC (Zone d'Aménagement Concertée). Son objectif est de développer une production alimentaire locale et envisage que cette ferme puisse approvisionner la cantine scolaire voisine.

La commune a également invité Jonathan à animer des ateliers auprès du jeune public autour de la production et de l'alimentation biologique. C'est devenu une priorité pour lui que de transmettre sa passion et son engagement. C'est pourquoi il forme et conseille un groupe de jardiniers dans l'élaboration de jardins partagés et, bientôt, les stagiaires qu'il accompagnera dès que son activité sera créée. Cette diffusion des savoirs prend une place importante dans son projet qui pourrait, à terme, se transformer en ferme pédagogique dans le Bassin Minier.

En outre, comme la parcelle se trouve sur une aire d'alimentation de captage en eau potable, sa conversion à la bio permet ici de préserver deux biens communs, la terre et l'eau.

ACTUALITÉS DES FERMES

LES CLÉMINGUES

Une collecte pour l'acquisition d'une parcelle par la Fondation Terre de Liens a eu lieu fin 2017, au cœur du marais audomarois. Le site des Clémingues tire son nom de la rivière voisine et couvre près d'un hectare de petits îlots entourés de watergangs. Cette terre n'était plus cultivée.

Grâce aux dons récoltés, l'acquisition s'est faite et un bail a été signé avec les agriculteurs Elodie Demarthe et Freddy Fasquelle.

En ayant accès à cette parcelle, ils vont consolider leur projet en augmentant leurs surfaces d'un hectare. Ils vont remettre cette terre en culture et la convertir à l'agriculture biologique. Ils pourront ainsi consolider et développer leur activité de maraîchage et d'élevage (avec production de fromage de chèvre). Leur récolte sera disponible sur le marché de Saint-Omer, ainsi qu'à l'AMAP de la Morinie à Ecques.

L'histoire ne s'arrête pas ici, puisque le groupe local de l'Audomarois a organisé une balade aux Clémingues le 23 juin dernier pour trinquer à la réussite du projet d'Élodie et Freddy. Ce fut l'occasion de remercier les donateurs et donatrice et de discuter ensemble de l'avenir de cette aventure.

ROUVROY-LES-MERLES :
UNE MAISON D'HABITATION RÉNOVÉE POUR LES FERMIERS

La Foncière a engagé courant 2018 un gros chantier de rénovation des maisons d'habitation jumelées de la ferme de Rouvroy-les-Merles dans l'Oise. En concertation avec Edwin et Manon, les fermiers, et avec l'appui technique d'Eric Chauvet, bénévole à Terre de liens Picardie et spécialiste en rénovation énergétique, il a été fait le choix d'agrandir une des deux maisons et de transformer l'autre en gîte d'accueil. Un chantier d'ampleur, financé par la Foncière, a donc démarré au printemps. Les travaux d'isolation des murs par l'extérieur, de changements des huisseries, de montage d'un chauffage central au bois, et d'électricité se sont succédés jusqu'à cet automne. Les finitions (notamment les peintures) seront effectuées par les fermiers cet hiver.

UNE NOUVELLE LOI FONCIÈRE

Le groupe local Terre de Liens Avesnois et Paysannes en bio ont organisé une soirée-débat à Mecquignies en septembre pour imaginer ce que devrait contenir une nouvelle loi foncière. Cette initiative fait suite à un travail parlementaire en cours et des annonces ministérielles allant dans le sens d'une proposition de loi foncière en 2019.

Des citoyens soucieux de l'avenir de leur territoire, un Parc naturel régional pilote sur lequel collaborent de nombreux acteurs en faveur de l'agriculture biologique, la convivialité d'un marché bio à la ferme un vendredi soir : voilà les ingrédients d'une soirée-débat réussie ! Environ 80 personnes sont venues s'outiller sur le sujet, partager des constats et faire des propositions afin qu'Anne-Laure Cattelot, députée de la 12è circonscription du Nord, puisse porter un écho de leur territoire dans le chantier législatif. Les échanges ont fait ressortir les points qui fédèrent et ceux qui font débat. **Vous trouverez ci-dessous un panel des échanges sous forme de constats, enjeux et propositions.**

CONSTAT : DES ÉVOLUTIONS INQUIÉTANTES

› Évolution des modes d'accès au foncier et explosion des formes sociétaires :
« On a des exploitations de plus de 50 000 ha en Roumanie, on a une exploitation dont le siège est en Grande Bretagne, qui opère sur 5 ou 6 pays européens et au total gère 89 000 ha. » *R. Levesque*

› Artificialisation des sols.

› Augmentation du prix du foncier
« Le prix se forme par les personnes qui sont en concurrence. Le marché de la terre est un marché d'exclusion, car on n'en fabrique pas, la quantité de terre est finie, donc celui qui peut mettre le plus l'emporte, même s'il y a un peu de régulation. » *R. Levesque*

› Apparition du travail à façons.
(= Travaux agricoles réalisées par des entreprises de travaux agricoles.) équivalent à de la sous-location, pratiqué par des agriculteurs en fin de carrière et par des agriculteurs en difficultés .

› L'accès au foncier reste difficile pour les porteurs de projets hors cadre agricole qui souhaitent s'installer.

› Des aides publiques qui ne sont plus adaptées au contexte.

› Des outils de régulation qui ne sont pas adaptés à ce nouveau contexte.
« Au départ on avait un contrôle cohérent : la commission dite « des cumuls » avait le droit de refuser un projet de location, et s'il n'y avait pas plusieurs candidats, il pouvait y avoir une période transitoire à gérer avec un refus de location à ce candidat unique. À partir des années 80, lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat, la commission est obligée de donner son aval. Ceci empêche d'orienter les terres vers les projets qu'on souhaiterait » *R. Levesque*

› Diminution du nombre de fermes et d'emplois agricoles.
« Entre 2000 et 2016 on a perdu le tiers des exploitations. » *R. Levêque*

› Agrandissement des fermes et concentration de la production.
« L'agrandissement des exploitations a été rendu nécessaire par la baisse des marges sur certaines productions, mais l'envers du décor, c'est qu'on aboutit à une simplification des systèmes, c'est-à-dire que plus la taille de l'exploitation augmente, plus la valeur ajoutée à l'hectare baisse. On perd des hommes et on perd de la valeur ajoutée » *D. Carlier*
« La concentration de la production pose des problèmes : on a beaucoup de vaches au même endroit et des parcelles de prairies accessibles qui diminuent, éloignées des corps de fermes (...). L'agrandissement a des conséquences lourdes sur l'organisation des fermes et sur la façon dont on peut produire du lait : de moins en moins avec de l'herbe, de plus en plus avec des cultures comme le maïs. » *B. Follet*

Intervenants :
Bertrand Follet, bénévole Terre de Liens et conseiller bio, a dressé un portrait du territoire du point de vue foncier et de l'élevage
Damien Carlier, vice-président de la SAFER* Hauts-de-France, a présenté les limites de la SAFER pour agir dans le contexte actuel,
Dominique Potier, député rapporteur de la mission parlementaire sur le foncier agricole, a communiqué les nouvelles du chantier,
Robert Levesque, président d'AGTER**, a présenté les constats et propositions travaillés avec Terre de Liens,
Patrick Piriou, chevrier à Mecquignies et membre de Paysannes en Bio a parlé de l'impact du changement climatique sur ses chèvres et donc sur la production de fromage.

UNE NOUVELLE LOI FONCIÈRE

ENJEUX
LA STRUCTURATION DU FONCIER AGRICOLE

› Climat et souveraineté alimentaire

« Nous savons qu'un sol de qualité c'est un quart de la résilience climatique sur la planète. Or les changements d'usages du sol, notamment dans des pratiques de monoculture ou agronomiquement moins vertueuses, c'est une dégradation du climat et une moindre résilience au changement climatique » *D. Potier*

« L'arrêt de l'imperméabilisation c'est une mesure d'urgence, c'est reconnaître qu'il existe des limites et que le toujours plus n'est pas toujours possible. [...] Cela viendrait renforcer la sécurité alimentaire des Européens, car on importe en Europe (en net) l'équivalent de la production de 35 millions d'hectares, c'est-à-dire 20 % des surfaces agricoles européennes. Ca permettrait aussi à la France d'être crédible dans la lutte contre le réchauffement climatique. » *R. Levesque*

› Paysage

La transformation des paysages est due à la concentration de la production et aux difficultés auxquelles font face les agriculteurs qui les poussent à se tourner vers la sous-location.

Infographies produites par le Partenariat Access to land — www.accesstoland.eu — Mars 2017 — Creative Commons

› Privatisation des terres

« La Constitution protège la propriété et la liberté d'entreprise, elle crée une hiérarchie qui est défavorable au bien commun. Nous devrons un jour réussir à réformer cette Constitution pour des bonnes raisons et pour préparer l'avenir des générations futures. » *D. Potier*

› Transmission des fermes à une relève agricole porteuse de projets agro-écologiques et création d'activités en agriculture

« Des structures sociétaires, avec plusieurs familles sur la même ferme, ça veut dire aussi des structures de plus en plus difficiles à transmettre »
B. Follet

« On aboutit à des problèmes de transmission d'exploitation de plus en plus difficile. Quand on regarde la pyramide des âges, si on se projette à 10 ans, il y en a beaucoup sur le territoire qui ne seront plus là. C'est vrai pour toute la France mais aussi pour le territoire. Quel avenir donne-t-on à ces exploitations qui vont être à transmettre si on n'a pas un projet de territoire qui permette de répondre à ces problématiques posées par la société, et à ces néo-agriculteurs qui portent des projets et qui aujourd'hui ont du mal à accéder à la terre ? »
D. Carlier

« Il n'y aura pas d'agro-écologie s'il n'y a pas de relève agricole, et il n'y aura pas de relève s'il n'y a pas de politique foncière juste et de capacité d'investir au long terme dans un foncier dévolu à cette agro-écologie. »
D. Potier

› Lutte contre la spéculation et l'accaparement des terres.

« Une logique spéculative s'est substituée à la logique traditionnelle d'un équilibre entre le capital et le travail et nous observons partout, ici, les premières menaces qui sont significatives en Europe et en France, mais à l'échelle du monde c'est une cause de misère et de violence, nous dit l'ONU, qui est supérieure aux guerres aujourd'hui sur la planète. »
D. Potier

*À travers des études et jusqu'à la réalisation d'opérations foncières, les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire rural.
**AGTER est une Association internationale de droit français qui travaille à l'amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l'Eau et des autres Ressources naturelles.

PROPOSITIONS DE TERRE DE LIENS ET AGTER**

UNE POLITIQUE FONCIÈRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

› Préserver la terre

- Délimiter les « zones urbaines » et les « zones naturelles, agricoles et forestières ».
- Laisser la compétence de l'«urbanisme » aux intercommunalités voire aux communes au sein du tissu urbain.
- Donner la compétence de l'extension urbaine à l'Etat et à la Région, en n'acceptant l'extension urbaine que par dérogation. Appliquer la séquence ERC, Éviter - Réduire - Compenser, en compensant les surfaces concernées par l'extension en remettant en culture ou en espace naturel des terres urbanisées ou des friches industrielles (pas seulement en équivalent hectares, mais aussi en termes de potentiel naturel ou agronomique.)

Mesures d'accompagnement :

- Annuler les plus-values foncières, que réalisent les propriétaires fonciers, liées aux changements d'usage ou aux modifications des infrastructures publiques.
- Introduire une taxe d'urbanisation élevée qui rendra l'extension urbaine plus chère que le renouvellement de la ville sur la ville pour les aménageurs.

› Retrouver le débat sur notre chaîne Youtube à partir de janvier 2019 !

› Partager la terre et mieux l'utiliser

Proposition centrale : mise en place d'une nouvelle instance de régulation des droits d'usage des terres, la Commission départementale de régulation foncière.

Elle constituerait une nouvelle « commission des structures » adaptée au contexte actuel prenant en compte le fait sociétaire. Elle serait présidée par le Préfet, en intégrant toujours des représentants des syndicats agricoles, des élus, et des représentants d'organisations environnementales. La composition de la commission et ses décisions seraient transparentes vis à vis du grand public. L'idée est de développer une gouvernance du foncier plus participative, démocratique et respectueuse des équilibres des territoires. Elle aurait compétence pour autoriser ou refuser la concrétisation, sur la base de trois critères principaux, la valeur ajoutée à l'hectare, l'emploi par unité de surface et la durabilité des systèmes de production :

1/ des projets de ventes de biens agricoles (terres, bâtiments,etc.) ou de parts de sociétés qui disposent de fait de droits d'usage de biens agricoles,

2/ des projets de locations de biens agricoles.

La Safer, sous le contrôle de l'État, aurait la charge de l'Observatoire des marchés fonciers et serait chargée d'appliquer et d'accompagner la politique foncière de la Commission de régulation.

Propositions complémentaires : poursuivre et améliorer la maîtrise des coûts d'accès au foncier via l'encadrement des montants des loyers avec le statut du fermage et via la régulation de la valeur vénale des terres, afin de permettre l'accès au foncier à un public plus large.

- Créer ou renforcer des structures de portage foncier pour permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteurs de projets.
- Mettre en place des mesures spécifiques de financement des infrastructures agro-écologiques sur les espaces agricoles (ou forestiers) pour des systèmes plus durables.
- Financer les outils de la politique de régulation foncière par des ressources publiques pour que ceux-ci ne dépendent plus de plus-values réalisées lors des opérations foncières.

TERRE DE LIENS EN HAUTS-DE-FRANCE

Terre de Liens œuvre pour faciliter l'installation de paysans et agriculteurs biologiques en favorisant l'accès à la terre. Elle agit avec des citoyens, et des élus sur l'ensemble du territoire, et a créée ses propres outils de finance solidaire : la Fondation et la Foncière Terre de Liens, pour acheter des terres et les louer aux paysans.

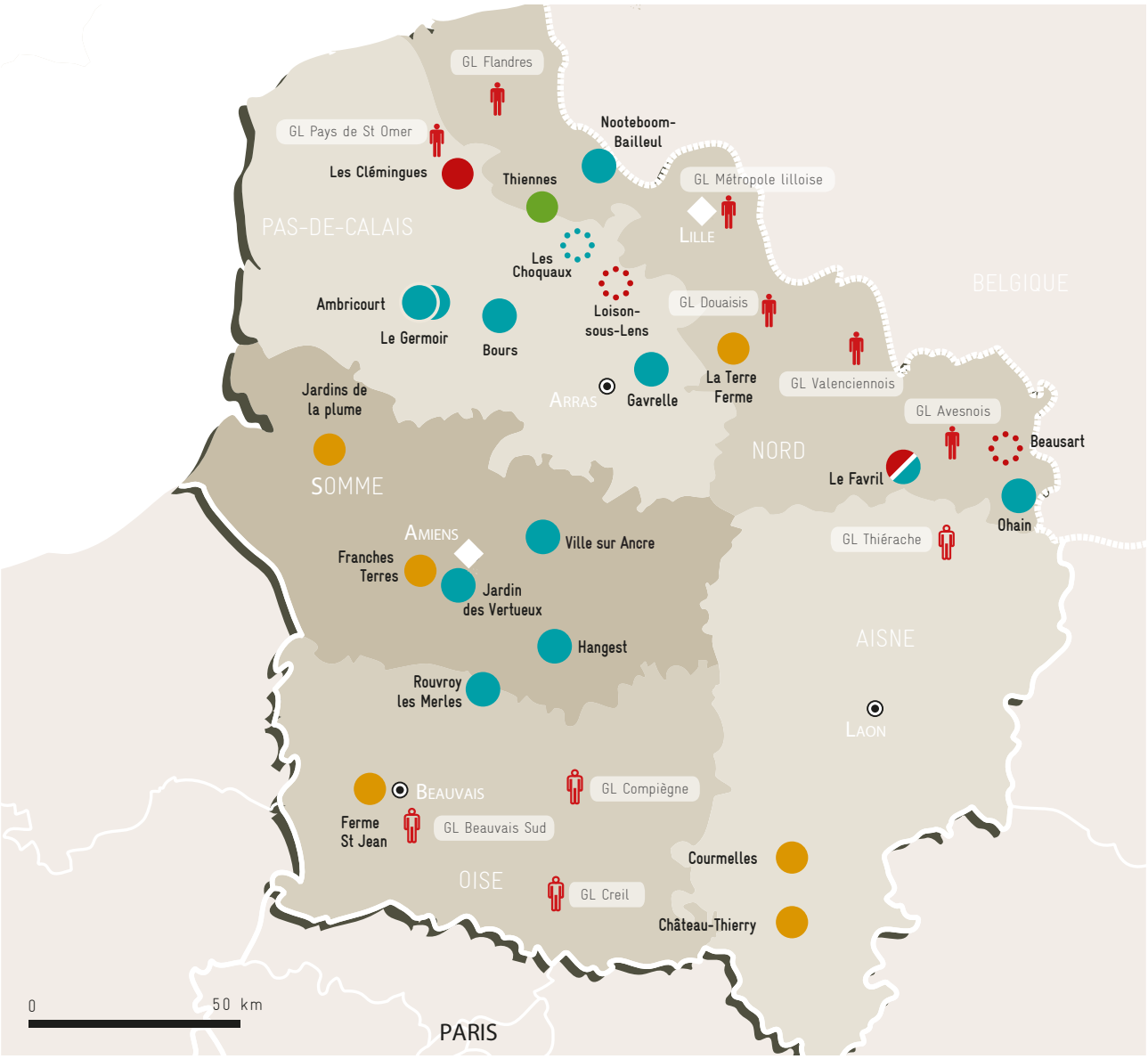

WWW.TERREDELIENS.ORG

Terre de Liens dans les Hauts de France

Terre de Liens NPDC

TERRE DE LIENS NORD-PAS-DE-CALAIS
235 BD PAUL PAINLEVE, 59000 LILLE
03 20 74 43 83 | NPDC@TERREDELIENS.ORG

TERRE DE LIENS PICARDIE
14 RUE DU 8 MAI 1945, 80090 AMIENS
03 22 41 56 62 | PICARDIE@TERREDELIENS.ORG

PARTENAIRES DE TERRE DE LIENS :

Directeurs de publication :
Valérie Devulder, Bérengère Dumoulin, Eric John, Daniel Martel, Jean-Baptiste Rey, Anne-Marie Royal

Comité de rédaction et réalisation :
Valérie Devulder, Bérengère Dumoulin, Stéphanie Petitcunot, Alexandre Platerier, Agnès Julien.

Crédit photos : Terre de Liens, sauf mention contraire
ISSN : 2104-5240